



DARES•FOCUS

MAI 2024

N° 33

Des taux d'emplois vacants plus élevés dans les très petites entreprises

Sur l'ensemble du secteur salarié privé (hors agriculture, intérim, particuliers employeurs et activités extraterritoriales), 615 000 emplois sont vacants en moyenne en 2023, dont 40 % dans les entreprises de 1 à 9 salariés. Le taux de vacance dans les petites entreprises est près de trois fois supérieur à celui des entreprises de plus de 10 salariés. Dans la construction ou l'hébergement-restauration par exemple, les entreprises de 1 à 9 salariés représentent près de deux tiers des emplois vacants, contre à peine plus du tiers des emplois occupés. Dans les petites entreprises, les emplois vacants correspondent plus fréquemment à des emplois nouvellement créés et moins souvent à des postes inoccupés.

Les emplois vacants sont définis par le règlement européen n°453/2008 comme les postes nouvellement créés, inoccupés¹, ou encore occupés et sur le point de se libérer, pour lesquels l'employeur cherche activement un candidat en dehors de l'entreprise.

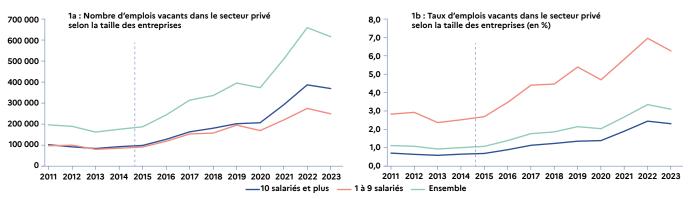
À compter des données portant sur le premier trimestre 2024, la Dares élargit le champ de la publication trimestrielle sur les emplois vacants aux entreprises de 1 à 9 salariés. L'ensemble du champ salarié privé, hors agriculture, intérim, particuliers employeurs et activités extraterritoriales est désormais couvert, quelle que soit la tranche de taille de l'entreprise. En plus de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo), qui porte sur le champ des entreprises de 10 salariés et plus, la publication s'appuie dorénavant aussi sur l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre sur les petites entreprises (Acemo TPE).

40% des emplois vacants à pourvoir dans des entreprises de 1 à 9 salariés

En moyenne en 2023, 615000 emplois sont vacants dans le secteur privé, hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales², 368000 dans des entreprises de 10 salariés et plus, et 247000 dans celles de 1 à 9 salariés. Ces dernières représentent ainsi 40% des emplois vacants (graphique 1a).

Le nombre d'emplois vacants dans le secteur privé, en hausse tendancielle depuis le milieu des années 2010, accélère nettement après la crise sanitaire pour atteindre près de 660 000 en moyenne en 2022, avant de s'infléchir en 2023. La dynamique post-crise est davantage portée par les entreprises de plus de 10 salariés. Ces dernières représentent environ 60 % des emplois vacants du secteur privé en 2023, contre une part proche de

GRAPHIQUE 1 | Nombre et taux d'emplois vacants dans le secteur privé selon la taille des entreprises de 2011 à 2023



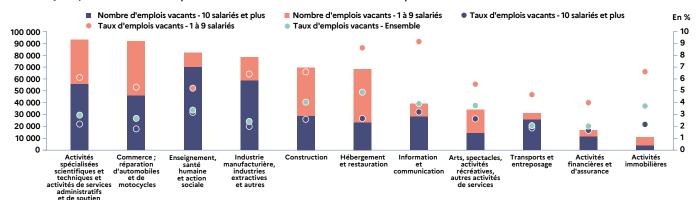
Note: chaque série annuelle est calculée à partir des séries trimestrielles brutes, non corrigées des variations saisonnières. Sur la période considérée, les séries connaissent une rupture au 4ème trimestre 2015 en raison de changements méthodologiques intervenus dans l'enquête Acemo, et les données du 1er trimestre 2020 sont manquantes pour l'enquête Acemo trimestrielle (entreprises des 10 salariés et plus) en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Lecture: en moyenne sur les quatre trimestres de l'année 2023, dans les entreprises de 1 à 9 salariés, 247 000 emplois vacants sont décomptés et le taux d'emplois vacants s'élève à 6.3 %.

Champ: établissements des entreprises du secteur privé, situés en France (hors Mayotte). Sont exclus du champ l'agriculture, l'intérim, les particuliers employeurs, les activités extraterritoriales et les emplois publics.

Source: Dares, enquêtes Acemo trimestrielles et Acemo TPE.

GRAPHIQUE 2 | Nombre et taux d'emplois vacants selon le secteur et la taille des entreprises en 2023



Note: chaque série annuelle est calculée à partir des séries trimestrielles brutes, non corrigées des variations saisonnières.

Lecture: en moyenne sur les quatre trimestres de l'année 2023, dans le secteur de la construction, le taux d'emplois vacants s'élève à 6,6 % dans les entreprises de 1 à 9 salariés et 28 600 emplois vacants sont comptabilisés dans les entreprises de 10 salariés et plus.

Champ et source: voir graphique 1.

50 % avant crise. Au premier trimestre 2024, la tendance à la baisse du nombre d'emplois vacants se poursuit avec un total de 535 000 postes à pourvoir.³

Un taux de vacance très nettement supérieur dans les petites entreprises

Le taux d'emplois vacants⁴ au sein des entreprises de 1 à 9 salariés est près de trois fois supérieur à celui des entreprises de plus de 10 salariés: 6,3 % contre 2,3 % en moyenne en 2023 (graphique 1b). Lorsqu'il est mené à son terme, le recrutement n'est pourtant pas jugé plus difficile dans les petites entreprises que dans celles de 10 salariés et plus (respectivement 15 % et 17 % de recrutements jugés difficiles⁵). Le taux d'échec y est en revanche plus important, ce qui traduit notamment leur expérience plus limitée en termes de recrutement.

Sur l'ensemble du secteur privé, le taux d'emplois vacants s'élève à 3,1 % en moyenne en 2023, après un pic à 3,3 % en 2022.

Dans l'hébergement-restauration, deux tiers des emplois vacants provenant des entreprises de 1 à 9 salariés

Dans tous les grands secteurs d'activité, le taux d'emplois vacants des petites entreprises est sensiblement supérieur à celui des entreprises de 10 salariés et plus. Toutefois, l'ampleur de l'écart varie fortement d'un secteur à l'autre, allant de 2,0 points dans le secteur privé de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, à 5,9 points dans l'hébergement-restauration ou l'information-communication (graphique 2).

Par rapport à leur part dans l'emploi occupé, les entreprises de 1 à 9 salariés sont largement surreprésentées dans le total des emplois vacants. Dans la construction, les activités immobilières, et l'hébergement-restauration, elles concentrent près de deux tiers des emplois vacants (respectivement 59 %, 62 % et 66 % en moyenne en 2023), contre à peine plus du tiers des emplois occupés (respectivement 35 %, 34 % et 36 %).

Des emplois vacants correspondant plus souvent à des créations d'emplois dans les petites entreprises

En moyenne en 2022-2023⁶, 37 % des emplois vacants correspondent à des emplois nouvellement créés dans les entreprises de 1 à 9 salariés (graphique A en ligne), contre 27 % dans celles de 10 salariés et plus. En revanche, les emplois vacants des petites entreprises correspondent moins souvent à des postes inoccupés: 38 % contre 50 % dans les entreprises de 10 salariés et plus.

Cette différence de répartition des postes vacants entre les entreprises de 1 à 9 salariés et celles de plus de 10 salariés se retrouve dans tous les grands secteurs d'activité. Dans les petites entreprises du secteur privé de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale ou des activités immobilières, la part d'emplois vacants nouvellement créés est respectivement 2,5 et 1,8 fois supérieure à celle des entreprises de 10 salariés et plus. En comparaison, la répartition par type de vacance est plus homogène dans le secteur des activités scientifiques et des services administratifs ou celui de l'industrie. •

Vianney Ducatel, Pierre Villedieu (Dares)

- ¹ Pour être qualifié d'inoccupé, le poste doit avoir été occupé avant de devenir vacant.
- ² Dans la suite, par souci de commodité, ce périmètre est désigné comme le champ privé.
- ³ L'enquête Acemo TPE n'étant réalisée qu'une fois par an, une méthode dite de « trimestrialisation » du taux d'emplois vacants dans les entreprises de 1 à 9 salariés est mise en œuvre (Note méthodologique) afin de fournir des séries trimestrielles sur l'ensemble du champ privé.
- ⁴ Taux d'emplois vacants = 100 x (nombre d'emplois vacants / (nombre d'emplois vacants + nombre d'emplois occupés)).
- ⁵ Source : Dares, enquête Ofer 2016.
- ⁶ À ce niveau de détail (types d'emplois vacants par secteur d'activité), une moyenne sur deux ans est privilégiée pour assurer la précision des estimations.

